

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 43
Pouvoirs : 2
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/06/2020

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CRAC du Parc d'activités de Montfray à Fareins pour 2019 établi par la SERL – Contrôle du concédant

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de l'Economie et de la Culture, rappelle que l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'activités de Montfray à Fareins a été confié à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par voie de concession, notifiée à l'aménageur le 21 avril 2008 pour une durée de douze ans (soit jusqu'au 21 avril 2020).

Le traité de concession prévoit en son article 17, conformément aux articles L300-5 du code de l'urbanisme et L.1523-2 du code général des collectivités territoriales, que l'aménageur présente à la collectivité concédante pour examen et approbation, un compte-rendu financier comportant notamment en annexes :

- Le bilan prévisionnel global actualisé ;
- Le plan global de trésorerie actualisé de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé ;
- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparée aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- Le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances ;
- Le cas échéant, le compte-rendu d'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques, de l'échéancier de ces subventions et de leur encaissement effectif.

M. Yves DUMOULIN indique qu'à ce stade d'avancement du traité de concession, le CRAC doit refléter au plus près la réalité opérationnelle et la fiabilité du résultat final de fin de traité.

Le CRAC 2019 correspondant en effet à la onzième année du traité de concession, est présenté au Conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel 2019 de la ZAC du Parc d'activités de Montfray à Fareins, établi par la SERL.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2020** A Trévoux, le 25/06/2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C48-AG
Affichage le : **29 JUIN 2020**

Le Président,
Marc PECHOUX

